Envoyé en préfecture le 11/12/2024
Reçu en préfecture le 11/12/2024
Publié le
ID : 089-200067130-20241209-207_2024-DE

PUISAYE FORTERRE
Communauté de communes
Terre de nature et de développement

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE PUISAYE FORTERRE

PROJET EDUCATIF DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL
PLAN MERCREDI

Envoyé en préfecture le 11/12/2024
Reçu en préfecture le 11/12/2024
Publié le
ID : 089-200067130-20241209-207_2024-DE

SOMMAIRE

I – TERRITOIRE, STRUCTURES ET PUBLIC DU PEDT

1.1 - Territoire concerné

1.2 - Une ambition politique

1.3 – Les publics concernés.

1.4 – Nombre d'établissements scolaires concernés

1.5 – Période concernée par le PEDT

1.6 - Durée du PEDT

II - RESSOURCES MOBILISEES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PEDT :

2.1 – Les Accueils Collectifs de Mineurs

2.2 – Le service Enfance, Jeunesse et Sports de la CC Puisaye Forterre

2.3 - Les taux d'encadrement

2.4 – Les personnels communaux

2.5 – Les partenaires

2.6 – Les intervenants

2.7 - Les locaux

III - EVALUATION DES OBJECTIFS FIXÉS

3.1 - Objectif général

3.2 – Objectif pédagogique

3.2.1. – Pour les enfants

3.2.2 – Pour les familles

3.2.3 – Pour les équipes

3.2.4 – Pour le territoire

3.3 - Synthèse

IV - DOMAINES D'ACTIVITES PREVUS DANS LE PEDT

Envoyé en préfecture le 11/12/2024
Reçu en préfecture le 11/12/2024
Publié le
ID : 089-200067130-20241209-207_2024-DE

4.1 - Objectif général

4.2 - Le Plan Mercredi

4.2.1- Le projet

4.2.1.1 - Les objectifs pédagogiques

4.2.1.1.1 – Pour les enfants

4.2.1.1.2 – Pour les familles

4.2.1.1.3 – Pour les équipes

4.2.1.1.4 – Pour le territoire

4.2.1.2 - Le contenu

4.2.1.3 - Les modalités d'inscription

4.2.2 - Le comité de pilotage

4.2.2.1 - Composition du comité de pilotage

4.2.2.2 - Evaluation du projet

4.2.2.3 - Modalités de renouvellement du contrat et de modification par avenant

Envoyé en préfecture le 11/12/2024
Reçu en préfecture le 11/12/2024
Publié le
ID : 089-200067130-20241209-207_2024-DE

Collectivité territoriale : Communauté de communes de Puisaye-Forterre
Gestionnaire : M. SAULNIER ARRIGHI Jean Philippe - Président de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre
Responsable du projet : Julien PASQUIER – Coordinateur Enfance Jeunesse et Sport de la Communauté de Communes
Adresse : Communauté de communes de Puisaye-Forterre 4, rue Colette 89130 TOUCY / Service Enfance Jeunesse et Sport 3, route du Suchois Molesmes 89560 LES HAUTS DE FORTERRE
Téléphone : 03 86 41 57 72
Adresse électronique : j.pasquier@cc-puisayeforterre.fr

I – TERRITOIRE, STRUCTURES ET PUBLIC DU PEDT

1.1 – Le Territoire de la Communauté de communes Puisaye-Forterre :

La Communauté de communes de Puisaye-Forterre (CCPF) a été créée au 1er janvier 2017 suite à la mise en œuvre de la loi NOTRe.

Ce territoire regroupe trois Communautés de communes : CC Cœur de Puisaye (secteur de Toucy, Bléneau et Saint Fargeau), CC Portes de Puisaye Forterre (secteur de Saint Sauveur en Puisaye et Saint Amand en Puisaye) et la CC Forterre Val d'Yonne (secteur de Ouanne et Courson les Carrières).

En 2018, la commune nouvelle de Charny Orée de Puisaye (secteur de Charny) a intégré la Communauté de communes de Puisaye-Forterre.

La CCPF a la particularité d'être constituée de quelques communes du département de la Nièvre en plus du secteur sud-ouest du département de l'Yonne.

D'autre part, la Communauté de communes est située en Zone de Revitalisation Rurale, et classée en zone France Ruralités Revitalisation (FRR) au 1er juillet 2024.

Sept accueils collectifs de mineurs (ACM) extrascolaires et périscolaires déclarés auprès des services de l'État sont répartis sur ce territoire et couvraient initialement les anciennes collectivités par un maillage très dense.

Envoyé en préfecture le 11/12/2024
Reçu en préfecture le 11/12/2024
Publié le
ID : 089-200067130-20241209-207_2024-DE

Quatre de ces structures sont en gestion associative et trois sont gérées en régie par la Communauté de Communes de Puisaye Forterre :

Les ACM associatifs :

- Le Centre Social et Culturel de Puisaye Forterre à Saint Amand en Puisaye
- Association Ribambelle à Saint Sauveur en Puisaye
- Les P'tits Larousse à Toucy
- Association Enfance et Loisirs à Punoy – Charny Orée de Puisaye

Les ACM en régie :

- Le Centre de loisirs Les P'tits Ocriers de Pourrain
- L'accueil de loisirs Animare à Saint Fargeau
- Le Centre de loisirs de Forterre à Ouanne et Courson les Carrières

1.2 – Les compétences des collectivités

1.2.1 La Communauté de communes de Puisaye-Forterre (CCPF) :

La CCPF est compétente dans le domaine de la Petite-Enfance et de l'Enfance-Jeunesse. Au titre de sa compétence Petite-Enfance, elle accompagne techniquement et financièrement 7 Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) associatif (5 crèches et 2 micro-crèches) et gère en direct 3 EAJE (2 crèches et 1 micro-crèche) ainsi qu'1 RPE et 1 Lieu d'accueil enfants-parents (LAEP) multisite.

Par ailleurs, la CCPF a récemment fait évoluer ses statuts. En effet, la loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023, dite « Pour le plein emploi » comprend un Titre IV intitulé « Gouvernance en matière d'accueil du jeune enfant » qui instaure dans les articles 17 à 19 de la loi « un service public de la petite enfance » dans les compétences obligatoires des communes. Par souci de clarté, la CCPF a ajouté à ses statuts les 4 nouvelles compétences citées dans la loi.

Au titre de sa compétence Enfance-Jeunesse, la Communauté de communes est pleinement compétente pour la gestion des accueils de loisirs extrascolaires et des mercredis. Elle accompagne techniquement et financièrement 4 ACM associatifs et gère 3 ACM en direct.

Elle exerce une compétence partielle pour la gestion des accueils périscolaires. En effet, cette compétence est territorialisée pour les accueils périscolaires matin et soir et relève complétement des communes pour l'accueil méridien.

Ainsi, pour le périscolaire matin et soir, la CCPF est compétente sur la partie des anciennes communautés de communes Forterre Val d'Yonne (secteur Courson les carrières) et Portes de Puisaye Forterre (secteur Saint Sauveur en Puisaye et Saint Amand en Puisaye).

Cela correspond aux ACM suivants :
- Le Centre de loisirs de Forterre à Ouanne et Courson les Carrières
- Le Centre Social et Culturel de Puisaye Forterre à Saint Amand en Puisaye
- Le Centre de loisirs Ribambelle à Saint Sauveur en Puisaye

Envoyé en préfecture le 11/12/2024
Reçu en préfecture le 11/12/2024
Publié le
ID : 089-200067130-20241209-207_2024-DE

1.2.2 Les communes de la CCPF :

Les communes ont la compétence liée à l'organisation du temps méridien sur l'ensemble du territoire de la CC.
Les communes des anciennes Communauté de communes de Cœur de Puisaye (Toucycois, fargeaulais, blénavien) et la commune Charny Orée de Puisaye possèdent la compétence concernant la gestion des accueils périscolaires matin et soir.

Les accueils périscolaires (matin et soir) et les garderies :

Lieu d'implantation	Gestionnaire	Organisme en charge de l'accueil	Déclaration
Arquian (58)	CS St-Amand	ALSH-Asso	SDJES
Bléneau	Mairie	Mairie	Garderie
Bouhy (58)	CS St-Amand	ALSH-Asso	SDJES
Champcevrais	Mairie	Mairie	Garderie
Champignelles	Mairie	ALSH-Mairie	SDJES
Charny-Orée-de-Puisaye	Mairie	Mairie	Garderie
Charny-Orée-de-Puisaye - Villefranche-Saint-Phal	Mairie	ALSH-Asso	SDJES
Courson-les-Carrières	CCPF	ALSH-Régie CCPF	SDJES
Diges	Mairie	Mairie	Garderie
Dracy	Mairie	Mairie	Garderie
Etais-la-Sauvin	CS St-Amand	ALSH-Asso	SDJES
Fontaines	Mairie	Mairie	Garderie
Lainsecq	Ribambelle	ALSH-Asso	SDJES
Leugny	Mairie	Mairie	Garderie
Moulins/Ouanne	Mairie	Mairie	Garderie
Ouanne	CCPF	ALSH-Régie CCPF	SDJESP
Parly	SYVOSC	SYVOSC	Garderie
Pourrain	Mairie	ALSH	SDJES
Rogny les 7 écluses	Mairie	Mairie	Garderie
Saint-Amand-en-Puisaye (58)	CS St-Amand	ALSH-Asso	SDJES
Saint-Fargeau	Mairie	Mairie	Garderie
Saint-Sauveur-en-Puisaye	Ribambelle	ALSH-Asso	SDJES
Saints-en-Puisaye	Ribambelle	ALSH-Asso	SDJES
Toucy	Mairie	ALSH-Mairie	Garderie
Treigny	Ribambelle	ALSH-Asso	SDJES
Val-de-Mercy	Mairie	Mairie	Garderie
Villeneuve les Genêts	Mairie	Mairie	Garderie
Villiers-Saint-Benoît	Mairie	Mairie	Garderie

Envoyé en préfecture le 11/12/2024
Reçu en préfecture le 11/12/2024
Publié le
ID : 089-200067130-20241209-207_2024-DE

1.2.3 La délégation de compétences :

La Communauté de communes a signé des conventions d'engagements et de partenariats avec plusieurs associations gestionnaires d'accueils de loisirs sur le territoire :

- Secteur Toucy : Association Les P'tits Larousse, 40 rue Paul Defrance 89130 TOUCY. Présidente : Micheline BLOT, directrice : Natacha Kpomblekou
- Secteur Charny Orée de Puisaye : Association Enfance et Loisirs Pour Tous, 4 route de Réveillon Prunoy 89120 Charny Orée de Puisaye. Co Présidentes : Michelle PEUILLOT et Nathalie GAUDIN, Directrice : Floriane MONTFROND
- Secteur Saint Sauveur en Puisaye : Association Ribambelle, 1 allée des Roses 89520 Saint Sauveur en Puisaye. Présidente : Blandine DELHANGE, Directrice : Claudine Morisset
- Secteur Saint Amand en Puisaye : Centre social et culturel de Puisaye Forterre, 12 bis rue du Faubourg 58310 Saint Amand en Puisaye. Présidente : Nathalie LECAREUX, Directrice : Samira DJERDOUB, Directrice accueil de loisirs : Ludivine DEFRANCHI

- **Ecoles concernées par les ACM :**

Les accueils de loisirs couvrent chacun un secteur géographique représentant l'ensemble du territoire de la CC Puisaye-Forterre. Toutefois, des relations plus importantes sont développées avec certaines écoles :

- **Secteur Toucy (Centre Les P'tits Larousse) :**
  - Ecole de Toucy,
  - Ecole de Fontaines,
- **Secteur Pourrain (Les P'tits Ocriers) :**
  - Ecole de Pourrain,
  - Ecole de Diges,
  - Ecole du RPI de Parly, Beauvoir et Egleny
- **Secteur Charny Orée de Puisaye (Association Enfance et Loisirs Pour Tous) :**
  - Ecole de Villefranche Saint Phal
- **Secteur Saint Sauveur en Puisaye (Association Ribambelle) :**
  - Ecole de Saint Sauveur,
  - Ecole de Saints en Puisaye,
  - Ecoles du RPI Lainsecq, Sougères, Saintpuits et Thury
  - Ecole de Treigny
  - Ecole de Levis
  - Ecole de Fontenoy
- **Secteur Saint Amand en Puisaye (Centre Social et Culturel de Puisaye Forterre) :**
  - Ecole de Saint Amand en Puisaye
  - Ecole de Bouhy,
  - Ecole d'Arquian,
  - Ecole de Dampierre sous Bouhy
  - Ecole d'Etais la Sauvin

Envoyé en préfecture le 11/12/2024
Reçu en préfecture le 11/12/2024
Publié le
ID : 089-200067130-20241209-207_2024-DE

- **Secteur Forterre (Centre de Forterre) :**
  - Ecole de Courson les carrières,
  - Ecole de Ouanne
- **Secteur Saint-Fargeau-Bléneau (Centre Animare):**
  - Ecole de Saint Fargeau,
  - Ecole de Bléneau,
  - Ecole du RPI de Rogny les 7 écluses et Champcevrais,
  - Ecole de Saint Privé,
  - Ecole de Champignelles

1.3 – <u>Une ambition politique</u> :

Les Élus de la CCPF ont validé en 2020 le Projet Éducatif De Territoire pour la période 2020-2026 suite à un travail de mise en cohérence et de renforcement du lien inter structures sur le territoire.
Ce document a permis de regrouper l'ensemble des acteurs associatifs et des structures gérées directement par la CCPF concernés par l'accueil des enfants et jeunes âgés de 3 à 17 ans ainsi que leurs partenaires associatifs et institutionnels.

Ce travail a débuté en septembre 2018 et a donné lieu à une première réunion du Comité de Pilotage

Ce comité de pilotage, regroupant les élus politiques, les élus associatifs, les professionnels de la Petite Enfance et de l'Enfance Jeunesse (structures associatives et en régie) ainsi que les partenaires institutionnels et financiers a centralisé huit thématiques de travail qui ont donner lieu à la création de huit groupes composés chacun des représentants de chaque secteur (élus associatifs et intercommunaux ainsi que des représentants associatifs et des techniciens petite enfance et jeunesse) traitant chacun d'un des thèmes ciblés :

- CITOYENNETÉ
- PARENTALITÉ
- ACCESSIBILITÉ, ÉQUITÉ ET MIXITÉ
- OUVERTURE VERS L'EXTÉRIEUR
- BIEN ETRE ET SANTÉ
- COHÉRENCE TERRITORIALE ET SOLIDARITÉ
- DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES
- COOPÉRATION ET PARTENARIATS

L'évaluation du Plan Mercredi 2021-2024 qui a été précédemment réalisé viendra aider à l'évaluation globale du PEDT 2020-2026.

Le Plan Mercredi 2024-2027 est basé sur les résultats de cette évaluation et vient s'annexer à ce PEDT global.

1.4 – <u>Les publics concernés</u> (Enfants fréquentant les écoles comprenant les Toutes Petites Sections):

Envoyé en préfecture le 11/12/2024
Reçu en préfecture le 11/12/2024
Publié le
ID : 089-200067130-20241209-207_2024-DE

A la rentrée de 2023-2024, 2362 enfants âgés de 2,5 à 11 ans sont scolarisés dans les 47 écoles du territoire. 814 sont des enfants âgés de moins de 6 ans et 1548 sont âgés de plus de 6 ans.

Les publics concernés regroupent l'ensemble des enfants fréquentant les écoles élémentaires et maternelles situées sur le territoire de Puisaye-Forterre :

- Secteur de l'association Ribambelle basée à Saint Sauveur en Puisaye : 101 enfants de moins de 6 ans et 180 enfants de plus de 6 ans sont scolarisés.
- Secteur du centre social de Saint Amand en Puisaye : 129 enfants de moins de 6 ans et 215 enfants de plus de 6 ans.
- Secteur de l'association Les P'tits Larousse à Toucy : 88 enfants de moins de 6 ans et 214 enfants de plus de 6 ans.
- Secteur du centre de Forterre à Courson les Carrières-Ouanne : 100 enfants de moins de 6 ans et 223 enfants de plus de 6 ans.
- Secteur du centre Animare basé à Saint Fargeau-Bléneau : 166 enfants de moins de 6 ans et 284 enfants de plus de 6 ans.
- Secteur de l'association Enfance et Loisirs Pour Tous basée à Charny Orée de Puisaye : 127 enfants de moins de 6 ans et 219 enfants de plus de 6 ans.
- Secteur du centres Les P'tits Ocriers basé à Pourrain : 103 enfants de moins de 6 ans et 213 enfants de plus de 6 ans.

Sur la durée du Plan Mercredi une diminution des effectifs scolarisés a été constaté. Les enfants scolarisés sont ainsi passés 2453 en 2020 à 2362 enfants en 2023, soit une diminution de 4%.

Cette baisse des effectifs a entraîné une baisse ou un maintien des effectifs inscrits dans les ACM selon les accueils de loisirs.

1.5 - Nombre d'établissements scolaires concernés

L'ensemble des regroupements pédagogiques et des écoles situés sur le territoire de la CCPF sont concernés par ce dispositif soit 47 écoles sur le territoire. Toutefois, il y a une disparité dans les relations puisque certaines sont plus éloignées des ACM aux vues de l'important territoire géographique à couvrir.

De plus, plusieurs écoles ont vu leur nombre de classes diminué avec plusieurs fermetures jusqu'à cette rentrée (environ une dizaine de fermeture).

1.6 - Période concernée par le PEDT

1.6.1 L'accueil périscolaire des mercredis

Les ACM du territoire de la CCPF sont tous ouvert en journée complète le mercredi. Les horaires d'ouverture des ACM sont globalement identiques :

- Le Centre Social et Culturel de Puisaye Forterre à Saint Amand en Puisaye ouvert de 7h30 à 18h30.
- Association Ribambelle à Saint Sauveur en Puisaye ouvert de 7h30 à 19h.
- Les P'tits Larousse à Toucy ouvert de 7h30 à 18h30.

Envoyé en préfecture le 11/12/2024
Reçu en préfecture le 11/12/2024
Publié le
ID : 089-200067130-20241209-207_2024-DE

- Association Enfance et Loisirs ouvert de 7h à 19h.
- Le Centre de loisirs de Pourrain ouvert de 7h30 à 18h30.
- L'accueil Animare à Saint Fargeau-Bléneau ouvert de 7h15 à 18h30.
- Le Centre de loisirs de Forterre à Ouanne et Courson les Carrières, ouvert de 7h15 à 19h.

Ces horaires sont adaptés aux besoins des familles sur les différents secteurs du territoire afin de notamment leur permettre de rentrer du travail étant donné que le territoire n'est pas un grand pourvoyeur d'activités professionnelles.

En effet, beaucoup de familles quittent le territoire de la CC Puisaye-Forterre pour se rendre au travail (axe pendulaire en direction d'Auxerre pour le secteur du toucycois, pulverinien et coursonnais et axe Loiret pour la partie St Fargeau Bléneau ou le secteur du jovinien pour la partie charnycoise), il est donc nécessaire que l'amplitude d'ouverture des accueils soit suffisamment importante.

Les ACM sont soumis à des taux d'encadrement définis par la réglementation en vigueur et contrôlé par le Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et du Sport soit un animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans et un animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans. Les ACM sont donc en capacité d'accueillir les effectifs suivants :

Capacité d'accueil le mercredi :

- Le Centre Social et Culturel de Puisaye Forterre à Saint Amand en Puisaye : 5 animateurs et une directrice pour 16 enfants de moins de 6 ans et 17 enfants de plus de 6 ans
- Association Ribambelle à Saint Sauveur en Puisaye : 3 animateurs et une directrice soit 20 enfants de moins de 6 ans et 28 enfants de plus de 6 ans
- Les P'tits Larousse à Toucy : 4 animateurs et une directrice soit 20 enfants de moins de 6 ans et 29 enfants de plus de 6 ans
- Association Enfance et Loisirs pour Tous à Prunoy – Charny Orée de Puisaye : 6 animateurs et une directrice soit 30 enfants de moins de 6 ans et 42 enfants de plus de 6 ans
- Les P'tits Ocriers de Pourrain : 4 animateurs et une directrice soit 20 enfants de moins de 6 ans et 29 enfants de plus de 6 ans
- L'accueil Animare à Saint Fargeau-Bléneau : 3,5 animateurs et une directrice soit 20 enfants de moins de 6 ans et 29 enfants de plus de 6 ans
- Le Centre de loisirs de Forterre à Ouanne et Courson les Carrières : 6 animateurs et une directrice soit 30 enfants de moins de 6 ans et 42 enfants de plus de 6 ans

<u>Soit une capacité d'accueil le mercredi de 156 enfants de moins de 6 ans et 216 enfants de plus de 6 ans sur l'ensemble des accueils collectifs de mineurs soit 372 places disponibles les mercredis (15% des enfants scolarisés sur le territoire).</u>

La capacité d'accueil du centre social de St Amand va être revu suite à différentes réunions avec les partenaires institutionnels. En effet, les dispositions des salles ont entrainé une baisse de la capacité d'accueil.
De même, les toilettes étaient inadaptées à l'accueil des enfants de moins de 6 ans, la Communauté de communes a donc effectué des travaux de remise aux normes.
Une nouvelle organisation permettra de répartir les groupes et autorisera ainsi le centre social à retrouver une capacité d'accueil plus conséquente, notamment du fait de

Envoyé en préfecture le 11/12/2024
Reçu en préfecture le 11/12/2024
Publié le
ID : 089-200067130-20241209-207_2024-DE

l'utilisation des locaux périscolaires, soit 20 enfants de moins de 6 ans et 42 enfants de plus de 6 ans (y compris les collégiens).

1.6.2 L'accueil périscolaire matin et soir

Certains accueils n'exercent pas de missions sur leur secteur dans le cadre de ces accueils (Animare à Bléneau-Saint Fargeau).

D'autres sont gestionnaires d'accueils pour le compte de communes :

- Les P'tits Ocriers à Pourrain
- Enfance et Loisirs Pour Tous à Charny Orée de Puisaye pour l'école de Villefranche St Phal

Un des accueils de loisirs effectue des prestations de service auprès de la commune référente : Les P'tits Larousse à Toucy.

A. Les trois accueils exerçant la compétence périscolaire matin et soir en lien avec la compétence intercommunale sont :

- Le centre social et culturel de Puisaye Forterre pour les écoles de :
    - Etais la Sauvin,
    - Saint Amand en Puisaye,
    - Arquian,
    - Bouhy.
- L'association Ribambelle pour les écoles de :
    - Saint Sauveur en Puisaye,
    - Saints en Puisaye,
    - RPI de Lainsecq, Sainpuits, Thury et Sougères en Puisaye
- Le centre de Forterre pour les écoles de :
    - Courson les carrières,
    - Ouanne.

Les horaires des accueils périscolaires sont en règle générale quasiment identiques :

- Début entre 7h et 7h30 le matin jusqu'au début de l'école
- Accueil du soir à partir de la fin de l'école jusqu'à 18h30-19h en fonction des différents accueils.

Les accueils périscolaires sont en capacité d'accueillir sur leurs différents accueils périscolaires :

B. Pour les secteurs en compétence intercommunale :

- CSC St Amand :
    - Saint Amand : 2 animatrices : 14 + de 6 ans et 10 – de 6 ans
    - Etais la Sauvin : 2 animatrices : 14 + de 6 ans et 10 – de 6 ans
    - Arquian : 2 animatrices : 14 + de 6 ans et 10 – de 6 ans
    - Bouhy : 1 animatrice : 14 + de 6 ans ou 10 – de 6 ans
- Ribambelle :
    - Saint Sauveur en Puisaye : 2 animatrices : 14 enfants de + de 6 ans et 10 de – de 6 ans
    - Saints en Puisaye : 1 animatrice : 14 enfants de + de 6 ans

Envoyé en préfecture le 11/12/2024
Reçu en préfecture le 11/12/2024
Publié le
ID : 089-200067130-20241209-207_2024-DE

- Lainsecq : 1 animatrice : 14 enfants de + de 6 ans

- Forterre :
  - Courson les carrières : 5 animatrices : 42 enfants de + de 6 ans et 20 enfants de - de 6 ans
  - Ouanne : 2 animatrices : 14 + de 6 ans et 10 – de 6 ans

Pour les secteurs en compétence communale :

- Les P'tits Ociers à Pourrain : 3 animatrices : 28 enfants de + de 6 ans et 10 de – de 6 ans
- Enfance et Loisirs Pour Tous : 4 animatrices : 28 enfants de + de 6 ans et 20 de – de 6 ans
- Les P'tits Larousse à Toucy : renfort d'équipe d'un animateur sur les différents temps auprès du gestionnaire communal en renfort d'équipe.

Il y a donc sur le territoire 11 sites périscolaires déclarés et gérés par les accueils de loisirs pour 210 places pour les enfants de plus de 6 ans et 110 places pour les enfants de moins de 6 ans soit 320 places chaque jour en accueil périscolaire.

Il existe un quatrième accueil périscolaire déclaré sur le territoire intercommunal en gestion directe communale à Champignelles.

Il existe également 13 garderies municipales non déclarées auprès du SDJES.

1.7 - Durée du PEDT:

Le projet est établi pour trois années scolaires (maximum légal). Il sera annexé au PEDT global 2020-2026.

La volonté des ACM est de développer un maillage fonctionnel avec les écoles répartis sur le territoire durant l'élaboration du PEDT global afin de souligner l'importance et la nécessité d'une relation de proximité et d'une cohérence éducative entre l'école et les ACM.
En effet, la complémentarité entre l'Education Nationale et l'Education Populaire doit être mis en avant dans le développement de projets de territoire.

II - RESSOURCES MOBILISEES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PEDT

2.1 – Les accueils collectifs de mineurs

La Communauté de Communes Puisaye Forterre organise les ACM du territoire.
Elle est donc également l'organisatrice et la garante, par le biais des accueils de loisirs associatifs et en régie directe, de la mise en place du Plan Mercredi et du PEDT global de territoire.

Les animateurs de l'ensemble des accueils collectifs de mineurs interviendront et apporteront leurs compétences lors de ces temps d'ouverture en proposant des projets d'animation et des activités visant l'épanouissement et le bien-être des enfants tout au long de l'année.

Envoyé en préfecture le 11/12/2024
Reçu en préfecture le 11/12/2024
Publié le
ID : 089-200067130-20241209-207_2024-DE

Les ACM sont composés d'équipes pluridisciplinaires permettant de dynamiser la proposition de loisirs éducatifs durant le temps du mercredi.

Sept directeurs diplômés (du BAFD au DESJEPS) sont présents sur le territoire dirigeant chacun une structure d'accueil.
Trente et un animateurs permanents diplômés (BAFA, CAP Petite Enfance, Surveillant de baignade, BAPAAT, BPJEPS…) composent les différentes équipes.

Cette diversification de profils et de diplômes permet aux accueils de proposer des activités diversifiées et adaptées aux différents besoins des enfants en fonction de leur âge.

2.2 – Le service Enfance Jeunesse et Sports de la CCPF

La coordination de ce Plan Mercredi sera donc assurée sur l'ensemble du territoire par le service Enfance, Jeunesse et Sports de la Communauté de communes.

La CCPF a missionné la Fédération Départementale des Foyers ruraux afin d'animer une commission regroupant les directeurs des accueils collectifs de mineurs ainsi que les partenaires institutionnels et financiers des ACM (CAF, Conseil Départemental, Mutualité Sociale Agricole, Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) sous le nom de commission Jeunesse Enfance Loisirs qui se réunit depuis 2005 sur le territoire de Puisaye Forterre.

Cette commission est source de nombreux échanges entre l'ensemble des acteurs et a permis l'émergence de projets innovants et fédérateurs sur le territoire.
Certains même ont pu se départementaliser (Festival de court métrages de Puisaye Forterre devenu départemental en 2017).

Cette commission sera donc en posture de proposer et orienter les débats et analyses en matière d'accueil de l'enfant afin d'agrémenter les retours des groupes de travail.

D'autre part, des réunions mensuelles organisées par le service avec les directeurs des ACM permettent d'évaluer la mise en place fonctionnelle du projet et éventuellement les modifications à leur apporter.

2.3-Les taux d'encadrement

Suite au décret n°2018-647 du 23 juillet 2018, les accueils du mercredi ne sont plus considérés en tant que service extrascolaire mais comme un service périscolaire. Un questionnement est logiquement apparu sur le territoire quant aux taux d'encadrement à mettre en place.
En effet, les taux en accueil périscolaire sont supérieurs à ceux de l'extrascolaire :

- En accueil périscolaire : un animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans et un animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans.
- En accueil extrascolaire : un animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et un animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans.

Si ces augmentions ne semblent que très faibles, il s'avère qu'elles entrainent des difficultés dans l'organisation des accueils en matière de sécurité et de maintien de la qualité des projets d'animation dans les ACM du simple fait que les temps d'ouverture

Envoyé en préfecture le 11/12/2024
Reçu en préfecture le 11/12/2024
Publié le
ID : 089-200067130-20241209-207_2024-DE

du mercredi (entre 11h et 12h d'amplitude d'ouverture) sont bien plus importants que les temps d'ouverture en accueil périscolaire matin, midi et soir (environ deux heures d'ouverture par période).
C'est pourquoi, il a été décidé de maintenir autant que possible des taux d'encadrement identiques à ce qui étaient proposés en accueil extrascolaire.

Toutefois, afin de pallier à toutes difficultés d'organisation, le comité de pilotage composé d'Élus et des directeurs d'ACM a décidé de pouvoir bénéficier des taux d'encadrement périscolaire en cas de situations exceptionnelles (retard d'un animateur…).

2.4 – Les personnels communaux

Des personnels communaux pourront et seront mis à disposition par les municipalités pour l'encadrement de certaines activités en fonction de leurs compétences sous couvert d'une convention de mise à disposition.

2.5 – Les partenaires

Par ailleurs, les accueils collectifs de mineurs, en plus de leurs personnels, font appel régulièrement à des associations locales et des intervenants extérieurs selon les projets d'animation développés durant les mercredis :

Associations communales :

- Bibliothèques,
- Associations sportives,
- Associations culturelles...

Associations Départementales :

↳Comités Départementaux des Fédérations d'Éducation Populaire
↳Association Profession Sport Yonne
↳Compagnies artistiques
↳Délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé
↳Associations environnementales...

Personnels des services de la CC Puisaye-Forterre :

↳Sensibilisation à l'environnement
↳Contrat local de santé (Pass Santé Jeunes)

De plus, les ACM ont depuis de nombreuses années, développés un réseau entre eux et sont donc tous partenaires les uns des autres dans l'élaboration de nombreux projets d'animations dynamisant le territoire de la CC Puisaye Forterre.

Une attention particulière est également donnée depuis de nombreuses années au développement de projets favorisant le lien social avec les structures de la petite enfance en créant des projets passerelles avec les crèches et halte-garderie ainsi qu'avec les Etablissements d'Hébergements des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) et les structures spécialisées sur le territoire (Institut Médico Éducatif, associations de sourds muets…)

Envoyé en préfecture le 11/12/2024
Reçu en préfecture le 11/12/2024
Publié le
ID : 089-200067130-20241209-207_2024-DE

2.6- Les intervenants

Les intervenants sont d'abord ceux qui oeuvrent depuis de nombreuses années et de manière régulière sur les différents territoires :

- Les animateurs des accueils de loisirs
- Les bénévoles potentiels des associations locales
- Les techniciens départementaux
- Les parents volontaires et ayant des compétences techniques particulières
- Les intervenants extérieurs qualifiés sur des dominantes d'activités
- Les agents communaux et intercommunaux (selon les programmes d'activités et les qualifications des personnes (jardinage, sensibilisation à l'environnement…)

La volonté de ce projet éducatif est de développer et renforcer les relations avec les personnels enseignants des écoles afin de développer et créer des passerelles entre les structures et favoriser la communication notamment par le biais de la participation aux conseils d'écoles et en développant des projets communs afin de pouvoir échanger sur des pratiques et améliorer l'accueil des enfants.

2.7- Les locaux

Les accueils collectifs de mineurs bénéficient tous de locaux dédiés, plus ou moins grands, adaptés à l'accueil des publics âgés de 3 à 11 ans. Toutefois, en fonction des projets menés durant les mercredis, ils sont amenés à utiliser d'autres locaux par le biais de convention de mise à disposition (salle des fêtes, école, salle de motricité…).

L'ensemble des locaux occupés par les ACM sont des locaux communaux ou intercommunaux en fonction des villages et sont mis à disposition des accueils.

Ces locaux sont en capacité d'accueillir des publics en situation de handicap et des protocoles sont ainsi mis en place sur chaque structure pour faciliter l'inclusion de ces publics.

Des équipements intérieurs et extérieurs sportifs ou de loisirs peuvent également être utilisés lorsque le temps le permet :

- Terrains de foot extérieurs
- Terrains multisports
- Terrain de tennis
- Des aires de jeux en sol herbeux ou bitumeux selon les endroits
- Des gymnases…

III - EVALUATION DES OBJECTIFS FIXÉS

Le bilan de ces trois années est très hétérogène selon les secteurs de la Communauté de communes.

En effet, l'objectif général de travailler à une cohésion éducative efficace et participative entre tous les acteurs des temps de l'enfant implique une interconnaissance entre ces différents acteurs.

Envoyé en préfecture le 11/12/2024
Reçu en préfecture le 11/12/2024
Publié le
ID : 089-200067130-20241209-207_2024-DE

Or, nous pouvons constater que le travail partenarial se développe avec beaucoup plus de facilité lorsque les accueils de loisirs sont identifiés par les personnels des écoles et les associations locales.

Cette connaissance avec les enseignants est beaucoup plus développée lorsque les accueils de loisirs ont la gestion des accueils périscolaires matin et soir voir des temps méridiens car c'est sur ces temps de transfert des enfants d'un accueil collectif à l'école que des relations peuvent se nouer entre les professionnels.

D'autre part, les accueils de loisirs du territoire ont connu au cours de ces dernières années, un turnover important dans leurs effectifs encadrants, ce qui a freiné le développement de la continuité éducative.

Certains dispositifs financés par la collectivité ont à contrario facilité la mise en lien des ACM avec les écoles : Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA financé également par la DRAC et le CD 89) ainsi que le Savoir Rouler A Vélo (SRAV) porté par l'Education Nationale et pour lequel la CC Puisaye Forterre a organisé une formation à destination des animateurs et éducateurs sportifs volontaires du territoire.

Le déploiement du dispositif Territoire Educatif Rural (TER) porté par l'Education Nationale facilite également la prise de contact et la mise en œuvre de projets coordonnés à l'échelle du territoire de couverture du collège.

L'évaluation des objectifs a été effectué par le biais d'entretiens individuels avec chaque directrice d'accueil suite à la création d'un questionnaire et à la connaissance du service sur les différents accueils de loisirs.

3.1 - Objectif général

La mise en cohérence des projets entre ACM et écoles a donc pu se développer sur certains secteurs et moins sur d'autres.
De ce fait, le travail sur la continuité pédagogique n'a pas été travailler de la même manière sur l'ensemble du territoire.
Afin d'affiner ce bilan, il est donc nécessaire d'évaluer cet objectif général par secteur et d'envisager le nouveau projet Plan mercredis de la même manière tout en ayant des objectifs communs.

Secteur de Toucy (ACM associatif Les P'tits Larousse) :

L'accueil de loisirs est un accueil ne fonctionnant que les mercredis et les vacances. Si de nombreux projets ont pu être mis en place sur ces périodes, les relations avec les écoles étaient très réduites.

La sortie de crise du COVID a toutefois permis à l'équipe d'intervenir à l'école maternelle dans le cadre du dispositif 2S2C, ce qui leur a permis d'être en lien avec l'équipe enseignante de l'école maternelle.

De plus, en janvier 2023, la directrice de l'accueil périscolaire déclaré de Toucy est partie à la retraite. Cela a donné l'occasion à l'association de se positionner pour intervenir en renfort sur les sites du périscolaire de l'école élémentaire.

Envoyé en préfecture le 11/12/2024
Reçu en préfecture le 11/12/2024
Publié le
ID : 089-200067130-20241209-207_2024-DE

Depuis 2023, les relations sont donc plus approfondies avec l'école de Toucy (principalement maternelle) puisque l'équipe d'animation intervient sur le temps méridien et le périscolaire du soir avec l'équipe municipale en place.

Le centre a également pu bénéficier de deux projets relatifs au CLEA pour lesquels ils ont travaillé avec la Cité Scolaire de Toucy et notamment la section SEGPA au travers d'un projet de création de court métrage sur le territoire en 2022 puis un projet théâtre et création artistique en 2023.

L'association a également participé à un projet de fresque historique en partenariat avec l'école élémentaire (CM2) et l'association du Souvenir français afin d'inaugurer une plaque commémorative d'un résistant toucycois.

Les enfants de l'école sont ainsi venus préparer la fresque sur leur temps scolaire au sein de l'accueil de loisirs.

Enfin, un de leurs animateurs s'est formé au SRAV afin de pouvoir accompagner les sorties vélo pouvant être organisées par l'école.

Sur ce secteur où il n'y avait aucune relation entre l'école et l'accueil de loisirs, le travail partenarial a débuté et tend à se développer au travers de projets communs au vu de la dynamique relationnelle entre les directions.

Secteur de Pourrain (ACM en régie Les P'tits Ocriers) :

L'équipe de l'accueil est en relation régulière avec l'équipe enseignante de l'école du fait de ses missions périscolaires matin, midi et après l'école).

Ainsi ces relations importantes ont permis à quelques projets de se développer notamment la création de décors par l'accueil de loisirs pour le spectacle de l'école.

Le centre de Pourrain, qui a connu de forts mouvements au sein de son équipe de direction, a pu également bénéficier du renfort du directeur de l'école élémentaire sur la période des vacances d'été afin d'assurer les missions de direction du centre lors du départ en congés de la directrice habituelle.

Plusieurs projets communs sont à l'étude avec notamment la création d'un jardin partagé et d'une mini base nature qui serait conjointement animée par les enseignants et les animateurs de l'équipe du centre.

Secteur de Charny Orée de Puisaye (Association Enfance et Loisirs Pour Tous à Prunoy) :

L'association est en relation avec l'équipe enseignante de l'école primaire de Villefranche St Phal car elle a en charge l'encadrement de l'accueil périscolaire sur ce village.
Elle est prestataire de service pour la commune Charny Orée de Puisaye, collectivité compétente sur ce domaine dans ce secteur géographique.

Si de nombreux projets ont pu être développés avant 2020, ceux-ci sont en baisse car l'association a « perdu » l'animation du temps méridien et elle a connu ces dernières années beaucoup de turnover dans ses effectifs encadrants de même que dans les postes de direction.

Envoyé en préfecture le 11/12/2024
Reçu en préfecture le 11/12/2024
Publié le
ID : 089-200067130-20241209-207_2024-DE

L'association a pu développer un projet dans le cadre du CLEA sur la création d'un sentier pédagogique culturelle dit « fabuleux » avec l'école de Charny entre la commune de Prunoy et la Fabuloserie de Dicy.

De même, l'association est partie prenante du dispositif expérimental Territoire Educatif Rural (TER) mis en place sur le secteur de Charny avec le collège en porteur central et en coordination.

L'association maintient également les ateliers portés au collège Michel Gondry à Charny.

La direction participe au conseil d'école de Villefranche St Phal.

Secteur de Bléneau-Saint Fargeau (Centre en régie Animare) :

L'accueil de loisirs Animare connait une situation quasi identique au centre Les P'tits Larousse puisqu'il ne fonctionne qu'en accueil extrascolaire et en accueil mercredi.

Ainsi, au vu de l'étendue du secteur que l'équipe doit couvrir et du nombre d'écoles présentes sur son secteur (3 écoles primaires à Champignelles, Bléneau et Saint Fargeau ainsi que 3 RPI), il est très compliqué pour l'équipe de développer des projets avec les écoles.

L'équipe intervient en renfort sur deux temps méridiens par semaine à l'école élémentaire de Saint Fargeau afin d'aider la garderie municipale.

De même, les ateliers dans les différents sites du collège de Puisaye se sont arrêtés avec l'épidémie de Covid et n'ont pu être redéployés faute de contact avec les différents sites du collège.

Ce secteur a également connu plusieurs fermetures de classes ainsi que la fermeture du site du collège de Puisaye basé à Bléneau.

De même, l'équipe a changé dans sa totalité depuis la signature du Plan Mercredi 2021-2024 (la directrice et son adjointe ont été recruté en novembre 2023), il est donc nécessaire de stabiliser cette équipe et ainsi permettre l'interconnaissance avec les équipes enseignantes à plus long terme.

Secteur de Saint Sauveur en Puisaye (ACM associatif Ribambelle) :

L'équipe de l'accueil de loisirs est celle qui a le moins changé lors de ces trois dernières années. En difficultés financières, l'association a dû se séparer de l'animatrice (dernière arrivée) référente des adolescents et l'association a donc fermé son activité en direction des adolescents et l'atelier au collège qu'elle organisait sur le temps scolaire.

La directrice participe au conseil d'école de Saints en Puisaye mais pas aux autres conseils (Saint Sauveur en Puisaye et Lainsecq).

L'équipe est en lien avec les enseignants des différentes écoles où elle exerce les missions d'accueil périscolaire. Toutefois, cela n'a pas pu jusqu'à maintenant déboucher sur le développement de projets communs.

Envoyé en préfecture le 11/12/2024
Reçu en préfecture le 11/12/2024
Publié le
ID : 089-200067130-20241209-207_2024-DE

La directrice a passé la formation liée au SRAV et travaille à l'organisation de la formation avec l'école de Thury.

Secteur de Saint Amand en Puisaye (Centre Social et Culturel associatif de Puisaye Forterre) :

L'équipe est en lien régulier avec les enseignants des différentes écoles où elle organise les accueils périscolaires en Puisaye Nivernaise.

De plus, d'importantes relations se sont développées à nouveau avec le collège de Saint Amand en Puisaye après deux années d'arrêt de l'accueil des adolescents.
La rentrée 2023-2024 a permis de redéployer des ateliers sur le temps méridien notamment autour d'un projet de web radio.

La structure est partie prenante dans le dispositif TER (Territoire Educatif Rural) coordonné par le collège et permettant le déploiement de projets transversaux entre les différents acteurs éducatifs.

Le centre social a également été le bénéficiaire du dispositif CLEA durant les deux dernières années ce qui a permis de développer des projets avec les écoles et ses animateurs sont formés au SRAV.

L'équipe a également vu sa composition fortement changée en trois ans avec le départ du directeur du centre de loisirs, de son adjointe ainsi que le départ du directeur du centre social.

L'équipe est donc en phase de reconstruction.

Secteur de Courson les carrières-Ouanne (Accueil de loisirs de Forterre en régie) :

L'accueil de loisirs est en lien avec les deux principales écoles de son secteur grâce aux accueils périscolaires matin et soir qu'il organise.

Toutefois, la directrice n'est invitée qu'à un conseil d'école sur son secteur. Les relations ont dû se réorganiser avec un changement de directrice d'école qui a également influer sur les relations interprofessionnelles et le développement de projets.

Après plusieurs réunions, des projets se réinitient petit à petit.

Plusieurs animatrices se sont formées au SRAV et ont pu accompagner les enfants et les enseignants dans l'encadrement des sorties à vélo dans le cadre du Petit Tour de l'Yonne.

De même, la structure a bénéficié du dispositif CLEA en 2023 et a pu travailler conjointement avec la classe de CE2 de l'école de Courson.

Les ateliers au collège ont également repris en 2023 sur un volet prévention du numérique en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement et le dispositif Camio Net.

Envoyé en préfecture le 11/12/2024
Reçu en préfecture le 11/12/2024
Publié le
ID : 089-200067130-20241209-207_2024-DE

3.2 - Les objectifs pédagogiques

3.2.1. – Pour les enfants

L'évaluation des deux premiers objectifs du précédent Plan Mercredi peuvent être évalués en commun

Objectif Principal : Permettre à l'enfant de se ressourcer en proposant une alternance de temps en fonction de ses besoins et envies.
Objectif Principal : Respecter le rythme de l'enfant en tenant compte de son quotidien familial et ses besoins personnels.

Dans les sept accueils de loisirs du territoire, une programmation d'activités est effectuée par groupes d'âges (qui varient de 3 à 5 en fonction des accueils).
Cette programmation permet de répondre aux besoins et attentes de l'enfant car la plupart questionnent par différents outils les envies des enfants.
Cela permet d'une part, à l'enfant d'être acteur de ses loisirs en étant impliqué et questionné sur ces idées et d'autre part d'avoir une meilleure cohésion de groupe et une valorisation de l'individu au sein du groupe
Ces activités adaptées à l'âge et donc aux capacités de chacun permet aux enfants d'évoluer dans un climat serein et sécurisant.

Les accueils de loisirs ont tous aménagés des espaces dédiés à des activités particulières : coin bibliothèque, coin imitation, coin construction… Ce qui permet de passer par des temps d'activités dits « libres » que ce soit au moment de l'accueil ou entre deux activités encadrées par les animatrices.

L'ensemble des accueils de loisirs a mis en place une organisation des activités basée sur le libre choix de l'enfant. En effet, lorsque l'animateur du groupe propose l'activité, l'enfant peut refuser d'y participer.
Il reste toutefois dans la même salle et bascule sur les espaces dédiés aux activités libres. Il arrive ainsi très souvent, en voyant les autres enfants s'amuser à faire l'activité, que celui -ci revienne pour y participer également.

Certains accueils de loisirs proposent également des passerelles entre les groupes d'âges afin de faciliter les passages d'un groupe à l'autre notamment quand chaque groupe a une salle dédiée.

L'adaptation des propositions en fonction de l'état de forme et de fatigue de l'enfant facilite son développement en le rendant acteur puisqu'il pourra se reposer sur un temps d'activité et choisir du moment où il rejoindra l'activité de son groupe.

Certains enfants ayant un rythme soutenu en structure d'accueil collectif du fait du travail de leur parent, il est primordial que les structures d'accueils permettent cette individualisation de l'accueil lorsque c'est possible.

Dans ce contexte, la communication avec les parents est un vecteur très important pour adapter l'accueil des enfants et l'ensemble des structure ont mis en place une phase de transmission au départ et à l'arrivée des enfants.
Ce point reste à approfondir pour certains centres mais toutes les directrices l'ont pointé comme un outil essentiel à un accueil de qualité.
Deux accueils utilisent des cahiers de transmission avec les parents mais également avec les enseignants.

Envoyé en préfecture le 11/12/2024
Reçu en préfecture le 11/12/2024
Publié le
ID : 089-200067130-20241209-207_2024-DE

Deux accueils de loisirs s'organisent d'une nouvelle manière afin de favoriser encore plus le libre choix de l'enfant sur les périodes de vacances scolaires :

Le programme des activités proposées pour chaque demi-journée est présenté le matin et en début d'après-midi au travers une fabulation à tous les enfants réunis de 3 à 12 ans.

Chaque activité a un nombre de place limitée.

Les enfants choisissent ensuite sur quelle activité ils vont se positionner sans savoir quel sera l'animateur.

Par cette organisation, les enfants deviennent les réels décisionnaires de quelle activité ils vont faire.

Cela nécessite pour les animateurs de proposer une activité dont le niveau de création, de difficultés et d'imaginaire puisse être adapté à chaque tranche d'âge.

Les retours sur cette expérimentation sont très positifs malgré quelques réajustements nécessaires qui ont dû être effectués.

Objectif Principal : Favoriser son épanouissement et développer sa capacité à agir au sein du groupe et de la société, dans un esprit de bonne camaraderie.
Objectif Principal : Favoriser l'ouverture d'esprit de l'enfant, sur le monde, sur l'autre, sur la connaissance de son territoire…

La majorité des accueils de loisirs mettent en place des temps d'échange avec les enfants leur permettant d'indiquer leurs impressions, leur ressenti…
Ces temps sont organisés plutôt le matin pour les plus petits avec une présence récurrente de rituels dans les accueils pour la tranche d'âge – de 6 ans et plus en fin de journée au moment du goûter pour les plus grands.

Les temps de repas sont également source de nombreux échanges sur ce que les enfants aiment faire, sur ce qu'ils ressentent ou ce qu'il voudrait faire.

La variation des activités (création, manuelles, artistiques, bricolage, activités physiques et sportives, jeux…) au sein des accueils permet à chaque enfant de trouver sa place au sein de son groupe.

L'expérimentation d'inscription par activité par demi-journée a fait ressortir une grande solidarité entre les membres d'un même groupe avec un développement de l'entraide entre les petits et les grands.

Un accueil de loisirs a également organisé les élections des enfants délégués du périscolaire (avec urne, bulletin secret, carte d'électeur…) et a développé un conseil d'enfants qui se réunit avec l'équipe d'animation afin de proposer des améliorations dans le fonctionnement et la vie de la structure.

L'ensemble des structures organise les programmes d'activités par thème et par cycle afin de permettre une progression sur plusieurs séances aux enfants.

Envoyé en préfecture le 11/12/2024
Reçu en préfecture le 11/12/2024
Publié le
ID : 089-200067130-20241209-207_2024-DE

De même des fils rouges thématiques sont mis en place dans la majorité des cas sur l'ensemble de l'année en parallèle de ces activités.

Ces projets portés par l'équipe d'animation font en règle générale appel à des intervenants extérieurs : En 2023, deux centres ont mis en place des projets nature pour lesquels le CPIE est intervenu. Deux autres accueils ont développé des projets artistiques en partenariat avec des artistes et graphistes locaux.

Le développement des espaces dédiées aux activités libres et autonomes permet également aux enfants de se structurer en petit groupe et de travailler sur leurs propres règles de fonctionnement afin que chacun puisse participer au jeu effectué.

L'ouverture vers l'autre et l'extérieur est un axe fort du PEDT intercommunal qui a fortement été repris par les accueils de loisirs.

En effet, la majorité d'entre eux développe des rencontres intergénérationnelles avec les EHPAD de leur secteur. Cinq d'entre eux travaillent également avec leurs homologues des Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) afin de permettre aux enfants des crèches qui vont être scolarisés, de découvrir l'environnement de l'accueil de loisirs et rencontrer les animatrices qui seront présentes l'année suivante.

Parfois les rencontres avec l'EHPAD et l'EAJE du secteur se déroulent en même temps ce qui favorise les transmissions de savoir notamment sur un projet médiéval porté par un des accueils de loisirs en 2023-2024.

De même, les accueils de loisirs organisent des rencontres inter centres qui permettent aux enfants de se rencontrer et se découvrir dans les différentes structures du territoire et découvrir ainsi les villages alentours ainsi que les équipements existants (rencontres inter centre autour des Jeux Olympiques au mois de juin).

Certains centres axent leurs objectifs pédagogiques autour de l'environnement et ont ainsi pu permettre à des groupes d'enfants de participer à des dispositifs nationaux tels que « Nettoyons la nature ».

Certains accueils ont également travaillé sur la gestion des émotions suite à des problématiques entre enfants.
Toutefois, cette thématique est fortement revenue au cours des entretiens et tient une place prépondérante dans les axes à développer dans le futur que ce soit en direction des équipes d'animation (formations, sensibilisation…) qu'en direction des enfants et des familles.

3.2.2 – Pour les familles

Objectif Principal : Offrir un accueil de qualité et de proximité.
Objectif Principal : Répondre aux besoins des familles en tenant compte de leurs situations sociales, familiales et professionnelles.
Objectif Principal : Développer des outils permettant aux familles de prendre part à la vie des structures.

Afin de répondre à ces différents objectifs, les directions ont testé différentes organisations notamment afin de faciliter le dialogue et les échanges entre les familles.

Envoyé en préfecture le 11/12/2024
Reçu en préfecture le 11/12/2024
Publié le
ID : 089-200067130-20241209-207_2024-DE

Au niveau communication, les directions passent beaucoup par l'envoi de mail pour la diffusion des programmes et/ou newsletter et par l'oral pour les échanges d'informations journalières.

Certains organisent des réunions d'information fixées à l'avance mais celles-ci rencontrent des résultats de fréquentation très variables en fonction des sujets abordés.

Trois des accueils de loisirs du territoire sont des accueils multisites notamment le mercredi. Afin de faciliter l'accessibilité de la structure aux familles, ces accueils mettent en place des navettes mais assure également des lieux d'accueils transitoires le matin et le soir facilitant la venue des enfants et l'accès aux services.

Tous les accueils de loisirs du territoire se sont munis d'un logiciel métier avec ou sans portail familles permettant une autonomisation des familles dans la gestion de leurs inscriptions.

Des ateliers parentalité sont aussi de plus en plus développés par les accueils avec le soutien du service Enfance Jeunesse (ateliers alimentation parents enfants par exemple).

Les structures associatives développent toutes avec plus ou moins de succès des évènements à destination des familles (vide grenier, kermesse, anniversaire de l'accueil de loisirs…).

L'ensemble des accueils organisent également des évènements afin de valoriser le « travail » effectué par les enfants qui sont en règle générale bien suivi (goûter parents-enfants, spectacle, soirée débat….

Si pour certaines manifestations, les familles sont au rendez-vous, les associations font toutes le constat que les parents ne se mobilisent que très peu dans la vie des associations. En effet, les assemblées générales ne sont que très peu suivies (une dizaine de familles pour un accueil comptant environ 150 familles adhérentes).
Un des accueils de loisirs a mis en place une référence parent au conseil d'administration (parent élu en AG).

Plusieurs associations sont dirigées par des élus qui ne sont plus en situation professionnelle (retraite) car les parents ne souhaitent pas s'engager sur ces postes à responsabilité.

Le centre social de St Amand n'est pas concerné par ce manque d'implication. En effet, la multitude d'activités proposées par la structure au sens large entraine le fait que la vie associative est relativement bien suivie par les adhérents.

Cet objectif reste donc à travailler afin de faciliter le travail de co-éducation entre les familles et les professionnels des accueils.

Des enquêtes de satisfaction sont réalisés par certains accueils afin d'avoir un retour des familles. Plusieurs également, organisent des réunions d'informations ou des permanences afin de permettre aux parents d'avoir un moment « privilégié » afin d'échanger plus sereinement.

3.2.3 – Pour les équipes

Envoyé en préfecture le 11/12/2024
Reçu en préfecture le 11/12/2024
Publié le
ID : 089-200067130-20241209-207_2024-DE

Objectif Principal : Mettre en place une organisation du travail facilitant l'épanouissement de chacun afin de développer les compétences.
Objectif Principal : Valoriser les missions éducatives des équipes.

Les accueils organisent tous des réunions d'équipe pour la plupart de façon hebdomadaire. Cela leur permet d'une part d'échanger sur l'organisation et comment elle est vécue par tous les professionnels. Ces réunions permettent également de valoriser ce qui fonctionne et les améliorations à apporter sur d'autres points.

L'ensemble des accueils prévoit à minima 2 heures de préparation par semaine aux équipes d'animation afin de proposer des programmes de qualité aux enfants.

Il n'y a pas ou très peu de réunions avec les enseignants des écoles de secteur. Les équipes ne sont en règle générale pas informé du projet d'école. Seulement 3 directrices participent aux conseils d'école sur 3 écoles (sur 47).

Certains enseignants refusent d'inviter les directrices car elles considèrent que ce n'est pas la place d'une directrice d'ACM.

Les enseignants ne sont pas non plus tenu informé des projets pédagogiques des équipes des accueils de loisirs, ce qui nuit au développement de projet commun et à la reconnaissance du travail effectué.

Toutefois, les directrices (ou les animateurs) des accueils de loisirs, pour certaines, ont été conviées aux réunions d'évaluation des écoles ce qui permet de renforcer les relations.

Il n'est pas rare que les accueils découvrent qu'un horaire d'école est modifié du fait d'une sortie par les parents et non par les enseignants.
Cela peut également poser des problèmes organisationnels lorsque les accueils découvrent les sorties de fin d'année et qu'ils avaient programmé la même sortie durant les vacances.

Sur certains territoires, des projets communs ont pu tout de même se développer par le biais de dispositif porté par la Communauté de communes (Contrat local d'Education Artistique notamment) et ont permis d'effectuer un rapprochement entre les équipes enseignantes et les équipe d'animation.

De plus, certains accueils de loisirs sont conviés à participer à des évènements (kermesses, projets de spectacle…) portés par l'école.

Les directrices demandent de plus en plus à leurs animateurs de développer des projets sur l'ensemble de l'année scolaire ce qui permet d'une part de valoriser l'animateur par son dynamisme mais également de le valoriser au travers des demandes de financement qui lui montre qu'il y a un soutien important de la part des partenaires.

La majorité des organisateurs mettent également en place des plans de formation grâce aux entretiens individuels, ce qui permet aux animateurs de partir en formation et d'ensuite les valoriser en essayant de remettre en place ce qu'ils ont vu lors de cette formation sur les structures.

Envoyé en préfecture le 11/12/2024
Reçu en préfecture le 11/12/2024
Publié le
ID : 089-200067130-20241209-207_2024-DE

Les services intercommunaux proposent également des formations, des conférences sur différents sujets ouverts aux structures associatives afin de créer du lien et d'ainsi valoriser chacune des structures du territoire.

Il est à noter toutefois que beaucoup d'animateurs ne sont pas sur des postes à plein temps même si ce n'est pas la majorité et que parfois, ceux-ci sont également placés sur des missions subalternes (personnel de ménage, de cantine…).
Une partie de ces missions peut être valorisantes (référent du stock de matériel pédagogique, des goûters…) mais d'autres peuvent renvoyer une image moins positive ce qui n'aide pas les animateurs à valoriser leur poste d'animateur.

De même, une partie des équipes d'animation ne se rend pas compte de son rôle pédagogique et éducatif auprès des enfants et se sous-estime malgré les actions menées par les équipes de direction (réalisation du projet pédagogique en équipe, réflexion collective sur des thèmes particuliers…).

C'est donc un axe qui reste à travailler et à faire évoluer dans le prochain Plan Mercredi.

3.2.4 – Pour le territoire

Objectif Principal : Renforcer l'attractivité du territoire par un maillage pertinent de l'offre enfance jeunesse.

Le territoire est bien doté au vu du nombre d'accueils de loisirs. Sept sont présents sur le territoire et le développement des accueils multisites a permis de placer les sites des accueils de loisirs à une plus grande proximité des familles avec en moyenne un temps de trajet de 15 minutes.

Les accueils de loisirs qui gèrent également des accueils périscolaires sur différents villages sont plus facilement identifiés par l'ensemble des habitants ainsi que par les enseignants. Ils sont alors considérés comme des partenaires et les acteurs locaux pensent plus facilement à les intégrer à des projets en comparaison à des accueils qui ne travaillent que le mercredi et les vacances scolaires à l'accueil des enfants.

Le territoire est doté de 4 accueils jeunes qui ont connu des aléas au même titre que les accueils de loisirs avec des difficultés de recrutement et une perte de réseau suite au changement de personnel.

Les suites du Covid ont entrainé sur certains secteurs un arrêt des ateliers aux collèges et éprouvent des difficultés à renouer les liens avec également des effectifs d'encadrements dans ces établissements qui sont renouvelés régulièrement.

La situation financière des structures associatives a également entrainé un frein au développement des accueils adolescents car les associations ont besoin que le service soit efficace possible. Or, c'est le temps long qui permet, avec le public adolescent, de développer une dynamique et de pouvoir accueillir un nombre significatif de jeunes.

Les relations avec les écoles et les collèges passent également par l'échange et l'interconnaissance de partenaires locaux identifiés aux thématiques souhaitant être abordés par les établissements scolaires et les accueils de loisirs.

Cet objectif n'est donc que partiellement atteint et doit être travaillé à nouveau.

Envoyé en préfecture le 11/12/2024
Reçu en préfecture le 11/12/2024
Publié le
ID : 089-200067130-20241209-207_2024-DE

Objectif Principal : Faire vivre le territoire en développant des partenariats de qualité entre les acteurs locaux culturels, sportifs, éducatifs…
Objectif Principal : Développer le vivre ensemble et la citoyenneté

Les accueils de loisirs sont pour la plupart identifiés sur le territoire. De nombreux projets sont développés localement par leur intermédiaire.

Ils travaillent de plus en plus avec des intervenants extérieurs qui viennent sur les structures afin de limiter les coûts de transport de plus en plus onéreux. Ainsi, des partenariats privilégiés ont été développés avec plusieurs acteurs locaux avec le soutien du service enfance jeunesse.

L'organisation de formation avec le Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement (CPIE Yonne Nièvre) va déboucher sur le développement de projets nature sur plusieurs accueils de loisirs. Les ateliers alimentation ont permis aux accueils de loisirs d'identifier l'association le P.A.R.C comme interlocuteur privilégié pour le développement de projets liés à l'alimentation en lien avec le Plan Alimentaire Territorial (PAT) porté par la CC Puisaye Forterre.

Ils travaillent également régulièrement avec les associations sportives locales et notamment l'association Sport Tremplin Puisaye Forterre afin de bénéficier de l'intervention d'éducateurs sportifs diplômés.

Ils font également appel aux compétences d'association départementales au niveau scientifique (Microscope), numérique (La Ligue de l'Enseignement et le dispositif CamioNet) ou de prévention en participant notamment à des concours nationaux leur permettant d'aborder des sujets plus sensibles (contre le harcèlement, les discriminations, concours Agis pour tes droits, dispositif « Jouons la carte de la fraternité »…).

3.3 – Synthèse

Le Plan Mercredis 2021-2024 a permis d'avancer sur de nombreux objectifs qui restent malgré tout à approfondir.
De nombreux projets ont pu être développer grâce au maillage et à l'interconnaissances des directrices des accueils de loisirs du territoire et des conseillers techniques de nos principaux partenaires notamment grâce à la commission Jeunesse Enfance Loisirs qui réunit l'ensemble de ces acteurs 8 fois par an.
Cette période a toutefois été marqué par un fort renouvellement des personnels de direction dans les accueils de loisirs (5 changements de direction pour 7 accueils de loisirs) et a entrainé une certaine fragilité en termes de continuité pédagogique au sein des structures même, ce qui a nécessairement influé sur les travaux partenariaux à développer concernant la continuité éducative avec les établissements scolaires et les familles.
Le territoire fait face à de nombreux enjeux en termes d'accessibilité et de continuité éducative du fait de sa taille et de sa faible densité démographique et l'impact financier qui en découle.
Les réseaux existants, le maillage et le suivi des structures a permis pour le moment de maintenir une dynamique en permettant d'intégrer et d'accompagner les nouveaux personnels de direction.

Envoyé en préfecture le 11/12/2024
Reçu en préfecture le 11/12/2024
Publié le
ID : 089-200067130-20241209-207_2024-DE

Le renouvellement de ces personnels amène une nouvelle impulsion pour développer des nouveaux projets territoriaux en co-éducation pour le Plan Mercredis 2024-2027.

IV - DOMAINES D'ACTIVITES PREVUS DANS LE PEDT PLAN MERCREDIS 2024-2027

4.1- Objectif général

L'articulation et la charte qualité du Plan Mercredi visent à développer la complémentarité et la cohérence éducative des temps de l'enfant en permettant le développement d'activités éducatives de qualité à destination de tous les enfants et en mettant en valeur l'ensemble du territoire.
Suite à la présentation du dispositif Plan Mercredi, le comité de pilotage composé d'élus et des responsables des accueils collectifs de mineurs a donc élaboré une méthodologie fixant différents objectifs à atteindre en priorisant quatre types de publics :

- Les enfants,
- Les familles,
- Les équipes,
- Le territoire,

Cette répartition par public permet de répondre plus spécifiquement aux besoins de chacun car nous sommes arrivés à la conclusion que si le plan mercredi est centralisé sur les enfants, cela ne permettra pas de répondre aux objectifs de ce décret.

Le principal objectif de l'intercommunalité est de **favoriser le travail collaboratif entre acteurs éducatifs afin de permettre aux enfants de devenir les citoyens responsables de demain.**

Par le biais des accueils collectifs de mineurs, qu'ils soient associatifs ou en gestion directe, la CCPF souhaite que des activités variées en lien avec les projets des écoles et avec les partenaires locaux puissent être développés.

Cela serait en plus afin d'harmoniser l'ensemble des actions conduites en faveur des enfants en vue de respecter ou atteindre les objectifs fixés par chacune des parties prenantes.

Envoyé en préfecture le 11/12/2024
Reçu en préfecture le 11/12/2024
Publié le
ID : 089-200067130-20241209-207_2024-DE

4.2 - Les objectifs pédagogiques

L'Intercommunalité et les différents acteurs travaillant à la mise en place du Plan Mercredi sur le territoire se sont fixés plusieurs objectifs afin d'assurer une couverture de l'ensemble des attentes et besoins de chacun :

4.2.1. – Pour les enfants

✓ **Permettre à l'enfant de prendre position et devenir acteur au sein du collectif.**

- En permettant aux enfants de s'initier à des débats d'idées et d'exprimer leurs opinions (en fonction des sujets d'actualité des structures).
- Avec la mise en place de lieu de rencontre et d'échange spécifique aux publics adolescents permettant aux jeunes de prendre part à la vie de la structure.
- Créer des moments d'échange où les enfants peuvent partager leurs idées et suggestions pour améliorer la vie du centre (par exemple en créant des conseils d'enfants).
- Créer des outils participatifs facilitant l'implication de l'ensemble des enfants et notamment ceux qui n'osent pas prendre la parole en grand groupe (boîte à idée utilisée de manière hebdomadaire pour le choix des types d'activité (manuelle, sportive, bricolage…) par les enfants).

✓ **Faciliter le développement des relations entre tous les enfants accueillis (passerelle, accessibilité, accueil individualisé…)**

- En mettant en place des actions favorisant l'entraide et la coopération entre tous.
- En permettant aux enfants de tous se côtoyer en décloisonnant les groupes.
- Amener les enfants à développer leur estime de soi et leur identité personnelle en les accompagnant dans leur relation aux autres (partage d'expérience, « L'heure du copain » : présentation par un enfant d'une passion ou de quelque chose qui le représente en petit groupe).
- En proposant des temps de passerelle (entre les différentes structures d'accueil collectif).
- En proposant une adaptation progressive de l'accueil pour les enfants (nouveaux arrivants, enfants en situation de handicap…) facilitant leur socialisation (par exemple en créant un parrainage).
- En organisant des temps en petits groupes pour favoriser les échanges et la communication.

✓ **Développer les compétences psychosociales et l'interconnaissance.**

- En accompagnant les enfants à reconnaitre et accepter leurs émotions afin de les aider à les comprendre.
- En organisant des actions permettant aux enfants de s'exprimer plus facilement (jeux de coopération, temps d'échange…).
- En développant l'empathie des enfants à l'aide de différents outils (travail sur des images, théâtre forum, jeux de rôle, memory identification des raisons d'une émotion…)

Envoyé en préfecture le 11/12/2024
Reçu en préfecture le 11/12/2024
Publié le
ID : 089-200067130-20241209-207_2024-DE

- Organiser des activités de résolution de conflits pour permettre aux enfants d'apprendre à gérer les désaccords de manière constructive.

✓ **Permettre aux enfants d'évoluer à leur rythme dans les apprentissages en fonctions de leurs besoins.**

- En laissant l'enfant être acteur de ses loisirs (en lui permettant de choisir les activités auquel il souhaite participer).
- Mettre en place des actions permettant une approche différente afin d'obtenir le même résultat.
- Instaurer des temps libres dans la journée où les enfants peuvent choisir leurs activités en fonction de leurs envies et de leur énergie.

✓ **Valoriser la découverte des enfants.**

- Proposer différentes thématiques qui répondront aux envies et besoins des enfants (semaines à thème, fil rouge…).
- Proposer un éventail d'activités de différents types sous forme de cycle (créatives, sportives, bricolage…).
- En proposant des sorties culturelles et de découverte, variées et inviter des intervenants extérieurs pour élargir les horizons des enfants.
- En proposant des projets innovants.
- En proposant de nouvelles activités originales et dynamiques.

✓ **Favoriser leur progression et l'acquisition de compétences au sein des activités proposées. (approche éducative par le jeu, cycles…)**

- En accompagnant et en encourageant les enfants dans les différentes pratiques proposées.
- En valorisant le travail des enfants au travers d'exposition, articles…
- En abordant les activités de manière ludique et positive
- Utiliser le jeu comme outil pédagogique pour développer les savoir-faire et savoir-être des enfants.
- Encourager l'auto-évaluation en fin d'activité pour que les enfants prennent conscience de leurs progrès.
- Organiser des projets collectifs qui nécessitent la mobilisation et l'acquisition des compétences de tous les enfants.

4.2.2 – Pour les familles

✓ **Développer une meilleure communication avec les parents**

- En mettant en place un cahier de transmission interne entre l'équipe permettant de faire un retour plus individuel aux familles sur la journée de leur enfant.
- En écrivant régulièrement des articles sur les réseaux afin que les familles soient informées de la vie de la structure.

Envoyé en préfecture le 11/12/2024
Reçu en préfecture le 11/12/2024
Publié le
ID : 089-200067130-20241209-207_2024-DE

- Mettre en place un outil de transmission, mis à jour régulièrement, permettant aux parents de suivre les activités, les progrès et les événements importants de leur enfant au sein du centre.
- En adaptant sa posture aux différents temps d'accueil de la famille et de l'enfant (ateliers parents enfants, soirées familles, temps d'accueil habituel de la structure…)

✓ **Impliquer les familles dans la vie de la structure**

- En invitant les familles à participer à la vie de la structure (aide fête de fin d'année, création de projet, participation à des ateliers spécifiques…)
- Créer un collectif de parents volontaires qui participera à l'élaboration et à la mise en place de projets spécifiques (décoration des locaux, organisation d'événements festifs, intervention spécifique auprès des enfants etc.)
- Organiser des temps d'échange conviviaux afin de créer une ambiance propice aux échanges constructifs.
- Organiser des réunions d'information à destination des familles.

✓ **Faciliter le renforcement des relations parents-enfants et parents-parents**

- Organiser des ateliers parents-enfants réguliers en dehors des horaires d'ouverture de l'accueil autour d'activités ludiques, créatives ou sportives, permettant de renforcer les liens familiaux et de favoriser les rencontres entre parents.
- Organiser des manifestations permettant la rencontre entre parents en dehors des temps d'accueil des structures.

4.2.3 – Pour les équipes

✓ **Développer les compétences psychosociales des équipes (formation…)**

- En proposant des formations sur les compétences psychosociales.
- Avec la mise en place de temps d'échange entre les équipes.
- En développant des formations de premier secours en santé mentale à destination des personnels.
- En mettant en place des outils de résolution de conflits
- En développant des temps d'échange entre les équipes d'animation des accueils de loisirs.

✓ **Valoriser les missions éducatives des équipes**

- En valorisant les projets et le travail éducatif réalisés par les équipes d'animation avec les enfants (articles, expos…)
- En appuyant sur le rôle éducatif des animateurs auprès des enfants (formation, sensibilisation des personnels).
- En observant les besoins des enfants afin d'adapter son rôle dans le déroulement de l'activité et en adaptant les activités aux capacités du groupe.

Envoyé en préfecture le 11/12/2024
Reçu en préfecture le 11/12/2024
Publié le
ID : 089-200067130-20241209-207_2024-DE

✓ **Mettre en place une organisation du travail facilitant l'épanouissement de chacun afin de développer les compétences**

- En mettant en place des temps d'échanges et de partage de pratique
- En développant un planning de formation thématique cohérent et adapté à la réalité professionnelle des personnels.

✓ **Faciliter le développement des relations et l'interconnaissance des équipes d'animation**

- En organisant des rencontres de travail interstructures.
- En organisant des journées de cohésion d'équipe (team building, ateliers collaboratifs, sortis en groupe) pour favoriser les échanges, renforcer la cohésion et permettre aux membres de mieux se connaître.

✓ **Faciliter le développement des relations et l'interconnaissance entre équipe d'animation et équipe enseignante.**

- En participant aux réunions d'école.
- En mettant en place des temps d'échange entre les différentes équipes.
- En facilitant la mise en place de réunions et de temps de travail avec les partenaires locaux (enseignants, associations) et renforcer la collaboration et la compréhension mutuelle.

4.2.4 – Pour le territoire

✓ **Renforcer l'attractivité du territoire par un maillage pertinent de l'offre enfance jeunesse.**

Faire vivre le territoire en développant des partenariats de qualité entre les acteurs locaux culturels, sportifs, éducatifs…

- Mettre en place des projets communs (événements, ateliers, sorties) avec les acteurs locaux (associations culturelles, clubs sportifs, bibliothèques, etc.) afin de coopérer et de valoriser les ressources du territoire.
- Faciliter l'interconnaissance et les échanges entre les acteurs au niveau local par secteur d'attractivité des accueils de loisirs.
- Créer un annuaire des acteurs du territoire par thématique (acteurs sportifs, culturels…).

✓ **Développer le vivre ensemble et la citoyenneté**

- Soutenir des projets porteurs de valeur citoyenne
- Sensibiliser les équipes d'animation aux enjeux sociétaux et de prévention
- Organiser des actions citoyennes impliquant les enfants afin de les sensibiliser aux valeurs de respect, de solidarité et de responsabilité au sein du territoire.

Les objectifs du PEDT-Plan mercredis s'articulent avec les projets d'écoles notamment en :

Envoyé en préfecture le 11/12/2024
Reçu en préfecture le 11/12/2024
Publié le
ID : 089-200067130-20241209-207_2024-DE

↳contribuant à l'amélioration de la culture personnelle des enfants
↳offrant une multiplicité d'ateliers à vocation sportive, artistique, culturelle ou historique.
↳développant une responsabilisation des enfants et des familles.

V - ORGANISATION DE LA MISE EN OEUVRE

Il convient de rappeler que les accueils collectifs de mineurs sont tous présents sur le territoire depuis de nombreuses années et mettent en place des projets d'animation éducatifs depuis longtemps.

Aussi, il est indispensable d'appréhender l'activité périscolaire des mercredis dans les accueils collectifs de mineurs dans sa globalité et non sur la seule journée du mercredi.

En effet, les projets menés par les animateurs permanents des ACM ont une continuité éducative sur une période temporelle mais également sur différents temps d'animation que ce soit lors des accueils périscolaires (matin, midi et soir) ou durant les vacances scolaires où les accueils sont déclarés en extrascolaire.

Cela sous-entend donc que le PEDT lié au Plan Mercredi doit être considéré comme faisant partie intégrante d'un projet plus global comprenant l'ensemble des temps d'accueil de l'enfant en accueil collectif de mineurs.

Les projets d'animation seront donc proposés par les équipes des accueils collectifs de mineurs comme en prenant en compte les différents temps où les enfants peuvent et ont le choix de participer ou non.

Les pédagogies mises en place par les structures visent une démarche progressive d'apprentissage sous forme de cycles d'activités.

La construction de ces projets étant basée sur le volontariat, les enfants s'engageront sur une démarche de continuité tout en sachant que chaque projet à un début et une fin.

Il n'est donc pas exclu que les enseignants puissent s'inscrire dans le dispositif du projet éducatif territorial en proposant des activités complémentaires à un projet particulier dans le cadre d'un atelier éducatif en commun avec un animateur pendant le temps de classe.

5.1 – Les modalités d'inscription

Les inscriptions sont gérées directement pas chaque accueil collectif de mineurs qui en tant qu'accueil déclaré doit répondre à la réglementation en vigueur en termes d'information des familles.

Les structures restent maitresses de leur projet pédagogique et de leur projet associatif et le mettent en œuvre à l'échelle de leur secteur d'activité.

TARIFS :

Envoyé en préfecture le 11/12/2024
Reçu en préfecture le 11/12/2024
Publié le
ID : 089-200067130-20241209-207_2024-DE

Chaque accueil a son propre tableau tarifaire mais respecte le fait de permettre l'accessibilité aux familles quelques soient leurs origines, situations familiales ou ressources, en mettant en place une tarification modulée dépendant du quotient familial et du nombre d'enfants (les tarifs sont dégressifs et les plus faibles revenus ont le plus faible tarif).
Les tarifs peuvent être au forfait ou à l'heure.
Cette tarification au quotient familial est mise en place depuis de nombreuses années sur l'ensemble des accueils collectifs de mineurs du territoire.

La coordination du dispositif est confiée au service Enfance Jeunesse et Sports en relation avec les directeurs des ACM et des Élus.

5.2- Le comité technique

Une réunion sera organisée au cours de l'année afin, d'une part, de faire évoluer le projet en fonction de la réalité du territoire et de l'implication de chacun des acteurs et d'autre part, d'évaluer les objectifs fixés dans ce Plan Mercredis en utilisant les outils d'évaluation à disposition des accueils (enquêtes, retours oraux directs, réunions…).
Ces réunions permettront de réunir l'ensemble des acteurs du projet éducatif territorial (enseignants, directeurs des accueils, partenaires institutionnels et financiers, élus associatifs et intercommunaux et également des représentants d'autres associations sportives et culturelles).
Répondre à chaque objectif afin de savoir s'il a été réalisé en totalité, en partie ou pas du tout permettra de se questionner sur les raisons de la réussite ou de l'échec de chaque objectif opérationnel. Cela permettra donc au comité de pilotage lors de l'évaluation d'élaborer des propositions concrètes d'amélioration du projet éducatif territorial – Plan Mercredi.

5.3 – Composition du comité de pilotage

Le comité de pilotage sera composé des directrices des accueils de loisirs, des représentants de la Communauté de communes et des partenaires institutionnels : la Caisse d'Allocations Familiales, la Direction Départementale de l'Education Nationale, la Mutualité Sociale Agricole et le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports.

5.4 – Modalités de renouvellement du contrat et de modification par avenant

Ce projet est élaboré pour une période de trois ans. Toute modification au présent plan sera définie d'un commun accord entre les parties et fera l'objet d'un avenant.

L'avenant précisera les éléments modifiés du contrat sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs fixés.

Fait à Toucy, le 24 octobre 2024.

Envoyé en préfecture le 11/12/2024
Reçu en préfecture le 11/12/2024
Publié le
ID : 089-200067130-20241209-207_2024-DE

Le Président de la CC
PUISAYE FORTERRE,
Jean Philippe SAULNIER ARRIGHI

La Présidente du Centre Social
et Culturel de PUISAYE
FORTERRE,
Nathalie LECAREUX

La Présidente de l'ACM
LES PTITS LAROUSSE,
Micheline BLOT

La Présidente de l'ACM
RIBAMBELLE,
Blandine DELANGHE

Les co-présidentes de l'association
Enfance et Loisirs Pour Tous,
Michelle PEUILLOT et Nathalie GAUDIN